

La justice dans l'impasse faute de budget

Avec un budget réduit, la justice n'a aujourd'hui plus les moyens de fonctionner correctement. Le Collège des cours et tribunaux tire la sonnette d'alarme.

ALICE DULCZEWSKI (ST.)

Devoir effectuer plus de missions avec moins de ressources, c'est bien ce qui fâche le monde judiciaire. En effet, depuis près d'un an, les cours et tribunaux doivent non seulement assurer leurs tâches juridictionnelles quotidiennes. Mais en plus, ils doivent aussi assurer la gestion de toute l'organisation judiciaire.

Malgré ce supplément de tâches, les moyens, eux, n'ont pas augmenté. Au contraire, le budget accordé à la justice en 2015 a même baissé par rapport à l'an dernier. Une diminution estimée par le Collège des cours et tribunaux à 400 millions d'euros.

Tâches essentielles

La perte est énorme. Si bien qu'aujourd'hui le Collège affirme ne plus pouvoir remplir ses missions. «*Nous ne disposons pas des moyens adéquats,*» déclare simplement son président Jean-Louis Desmecht. En ajoutant que «*cette situation est intenable à terme.*»

Les conséquences liées à ce manque de moyens sont pointées du doigt. D'autant qu'avant même cette réduction de budget, de nombreux problèmes existaient déjà. Ceux-ci prendront donc encore plus d'ampleur. Les arriérés judiciaires par exemple, véritable plaie en Belgique, devraient encore se multi-

plier.

Ces conséquences sont donc préjudiciables pour les citoyens et rendent même certaines situations très délicates. Comme Jean-Louis Desmecht l'explique, «*un divorce traité à plusieurs mois de distance plu-*

tôt que directement, cela crée des troubles sociaux évidents.»

Vu le manque de moyens, le Collège considère qu'il est donc impossible d'effectuer correctement toutes les missions. Résultat, déplore Jean-Louis Desmecht, «*on doit se replier sur les tâches essentielles.*»

Économies impossibles

Face à ces plaintes, le ministre de la Justice Koen Geens s'est montré plutôt compréhensif. Il a même évoqué la possibilité de «*réduire la charge de travail de l'ordre judiciaire.*» Tout en justifiant malgré tout la réduction du budget par le «*contexte budgétaire difficile.*»

Ce manque de moyens a pourtant des effets pervers. Il empêche en effet toute modernisation du système. Par exemple, l'informatisation tant attendue ne peut avoir lieu sans budget pour investir.

Extrêmement dommage, quand on sait que celle-ci ferait économiser 10 millions par an, selon le Collège. Les 160 millions de feuilles A4 utilisées chaque année sont en effet très coûteuses. Et pourtant, sans budget, résume Serge Wynsdau, président du tribunal du travail de Nivelles, «*on est vraiment coincés, c'est le serpent qui se mord la queue.*»

400

millions d'euros

La diminution du budget global de la justice, estimée par le Collège des cours et tribunaux, se monte à 400 millions d'euros.